



Ordonnance de télécom CRTC 2025-241

*Cette ordonnance a été publiée par erreur. Elle est un double de l'ordonnance de télécom 2025-124. La date d'entrée en vigueur est le 13 juin 2025, comme indiqué dans l'ordonnance de télécom 2025-124.

Version PDF

Gatineau, le 12 septembre 2025

NorthernTel, Limited Partnership – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement, par décision majoritaire**, la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d'entrée en vigueur
NorthernTel, Limited Partnership	AMT 425 Tarif général – Retrait de plusieurs services de résidence sans abonnés actuels	14 avril 2025	12 septembre 2025

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général